

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE
10 mai 2012**

**TYPES DE STRATÉGIES ACCEPTABLES POUR LES STRATÉGIES DÉFINIES PAR
L'UTILISATEUR IMPLIQUANT DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR
CONTRATS À TERME**

La présente circulaire vise à faire connaître aux participants agréés (PA) et aux participants agréés étrangers (PAE) les types de stratégies acceptées par la Bourse de Montréal (ci-après nommée la « Bourse ») dans un contexte de stratégies définies par l'utilisateur (SDU) impliquant des contrats à terme et des options sur contrats à terme, en vertu des Procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant des contrats à terme et des options sur contrats à terme.

**LISTE DES STRATÉGIES INTERGROUPEs ACCEPTABLES POUR LA FONCTIONNALITÉ
SDU**

À titre indicatif et sans s'y limiter :

STRATÉGIE	EXEMPLE
LGB c. CGB	Achat LGBU12 – Vente CGBU12
LGB c. CGF	Achat LGBU12 – Vente CGFU12
CGB c. CGF	Achat CGBU12 – Vente CGFU12
CGB Opération Delta	Achat CGBU12 – Achat ou Vente OGB Option d'achat ou Option de vente
BAX Opération Delta	Achat BAXU12– Achat ou Vente OBX Option d'achat ou Option de vente

Des stratégies additionnelles seront ajoutées et communiquées en temps opportun.

CRITÈRES D'ACCEPTATION POUR LES STRATÉGIES INTERGROUPEs

Afin d'être exécutée par l'entremise de la fonctionnalité SDU, chaque stratégie intergroupe doit remplir les critères d'acceptation suivants :

- 1) La stratégie doit inclure différents groupes de produits. Par exemple, des contrats ayant des sous-jacents différents.
- 2) Chaque instrument d'une stratégie doit avoir la même valeur nominale et la même fluctuation minimale des prix (unité de fluctuation).
- 3) Une stratégie ne doit pas être constituée de plus de deux pattes.
- 4) Le ratio maximum de pattes est de +99 ou -99.

La Bourse se réserve le droit de réviser et de modifier, de temps à autre et à son entière discrétion, les critères d'acceptation de la fonctionnalité SDU afin d'y inclure de nouvelles stratégies.

CARACTÉRISTIQUES DES PRIX IMPLICITES SUR LES SIG ET LES TRANSACTIONS HORS COURS

- 1) Les ordres implicites ne seront générés qu'à partir d'ordres réguliers. Ils ne peuvent pas être générés à partir d'autres ordres implicites.
- 2) Les ordres implicites peuvent être négociés contre des ordres réguliers exclusivement ou des ordres implicites exclusivement, en donnant la priorité aux ordres réguliers qualifiés. Les ordres implicites et réguliers ne peuvent en aucun cas être combinés afin de satisfaire la quantité minimale nécessaire pour qu'un ordre sur une patte corresponde à un ordre sur stratégie.
- 3) Un ordre implicite sur un instrument peut être négocié au moyen d'ordres limites si 1) la quantité d'ordres réguliers remplissant les conditions requises n'est pas suffisante pour remplir la quantité de l'instrument nécessaire pour la structure de la stratégie et 2) la quantité peut être remplie sur le marché implicite de l'instrument.

LES STRATÉGIES QUI SUIVENT SONT EN COURS DE CRÉATION PAR LA BOURSE ET NE SONT ACTUELLEMENT PAS DISPONIBLES POUR LA FONCTIONNALITÉ SDU :

STRATÉGIES INTRAGROUPES*	
STRATÉGIE	EXEMPLE
OPÉRATION MIXTE HORIZONTALE	Achat BAXU12 – BAXZ12
OPÉRATION MIXTE PAPILLON**	Achat 1 BAXU12 – Vente 2 BAXZ12 – Achat 1 BAXH13
OPÉRATION MIXTE CONDOR**	Achat 1 BAXU12 – Vente 1 BAXZ12 – Vente 1 BAXH13 – Achat 1 BAXM13

*À titre indicatif et sans s'y limiter

**Les prix implicites ne sont pas activés.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le service des opérations de marchés au 514 871-7877 ou au 1 866 576-8836.

Brian Gelfand
Vice-président, relations institutionnelles et opérations de marché